



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents :

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLEVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRIOT - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAI - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. HESSE) - M. AUDARD - (pouvoir à M. ESMONIN) - Melle BERNARD (pouvoir à Mme POPARD) - Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAI) - M. BRUYERE (pouvoir à M. DUBOIS) - M. DANIERE (pouvoir à M. DUPIRE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. GILLOT J.P (pouvoir à Mme AVENA) - M. IZIMER (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. MARTIN (pouvoir à M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN) - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM (pouvoir à M. BERTELOOT) - M. VOUILLOT (pouvoir à M. BACHELARD).

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Agence Régionale de Développement de Bourgogne – Décision d'adhésion et désignation d'un représentant de la Communauté de l'agglomération dijonnaise

Le 13 juillet dernier a eu lieu une réunion d'information et de concertation sur la création de cette association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 réunissant l'Etat, les partenaires territoriaux, économiques, financiers et sociaux.

Bourgogne Développement ne sera pas l'outil du Conseil Régional mais l'agence de développement de toute la Bourgogne et sera l'interlocuteur unique de l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII).

L'objectif de l'AFII étant de placer la France au 1^{er} rang des pays d'accueil d'investissements étrangers en Europe avec 680 projets en 2007, l'ambition de la Bourgogne est d'en accueillir une vingtaine par an, ce qui correspondra à sa part dans les objectifs nationaux.

La présidence de l'association sera assurée par un chef d'entreprise. Sur les 22 membres proposés au Conseil d'administration, les entreprises se verront attribuer 8 sièges.

Après discussion, il a été décidé que les agences locales de développement passeront de 1 à 2 représentants au Conseil d'administration. Un collège des agences sera mis en place pour entre autres désigner les représentants qui siègeront.

Quant à la représentation des communautés d'agglomération au sein de l'association, le Président de la Région Bourgogne a suggéré de mettre en place 1 à 2 fois par an une conférence régionale des agglomérations pour faciliter les échanges entre elles sur des thèmes comme la désignation de leurs représentants au sein des instances bourguignonnes.

Sur un budget estimé à 1,5 M€, le financement envisagé pourrait se décomposer ainsi :

Région Bourgogne 0,600 M€

4 CG + Communautés d'agglo 0,310 M€

4 CCI + CRCI 0,075 M€

Etat (Datar, FNADT, DRIRE) 0,375 M€

Autre adhérents (entreprise, banques...) 0,140 M€

La Caisse d'Epargne a d'ores et déjà annoncé sa participation à hauteur de 40.000 €, les 4 CCI départementales et la CRCI également pour 75.000 €.

Dans le plan de financement, il est prévu une participation de 310.000 € à se répartir entre les 4 Conseils généraux et les 7 plus grandes communautés d'agglomération (CCM, Chalon, Macon, Dijon, Beaune, Auxerre, Sens). Le montant de la contribution du Grand Dijon à l'ARDE pour l'année 2006 sera déterminé d'ici la fin de l'année. Une convention d'objectifs et de moyens entre l'association ARDE et les principaux financeurs dans le cadre de convergence d'intérêt sera signée.

Une charte de partenariat entre l'AFII et Bourgogne Développement sera également signée.

L'association se compose de membres fondateurs et de membres adhérents

1. le Conseil Général de l'Yonne;
2. le Conseil Général de la Saône et Loire ;
3. le Conseil Général de la Nièvre ;
4. les Communautés d'agglomération ;
5. la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie.

Les membres fondateurs de l'association (appelé collège des institutionnels):

1. le Conseil Régional de Bourgogne ;
2. le Conseil Général de Côte d'Or ;

Les membres adhérents de l'association (appelé collège des adhérents) :

1. les entreprises,
2. les institutions financières,

3. les acteurs socio-économiques

Composition du Conseil d'administration :

1. - 2 représentants du Conseil Régional de Bourgogne ;
2. - 1 représentant du CESR ;
3. - Un représentant de chaque CG,
4. - Un représentant de la CRCI ;
5. - Un représentant de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat ;
6. - 1 représentant issu des grandes communautés d'agglomération de la région ;
7. - 2 représentants des institutions financières ;
8. - 2 représentants d'entreprises institutionnelles du développement économique ;
9. - 2 représentants d'entreprises implantées dans l'année précédant la date de nomination ;
10. - 2 représentants des agences locales de développement économique,
11. - 1 représentant issu des syndicats patronaux ;
12. - 1 représentant issu des syndicats de salariés ;
13. - 2 personnalités qualifiées.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'adhérer** à l'Agence régionale de Développement de Bourgogne et de la co-financer, sachant que le montant de sa participation sera déterminé ultérieurement ;

- **de faire part** de la volonté de la Communauté de l'agglomération dijonnaise de représenter le collège des communautés d'agglomération au sein du Conseil d'administration ;

- **de participer** à la rédaction d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'association ARDE et les principaux financeurs.

DESIGNE

M. Guy GILLOT, pour représenter la Communauté de l'agglomération dijonnaise au sein de l'ARDB.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

19 OCT. 2005



Publié le 11.10.05

Déposé en Préfecture le